



**Gemeng  
Biissen**

# A V I S

Il est porté à la connaissance du public que suite à la décision du 22 janvier 2024 du Ministre du Travail (arrêté n° 3A/2023/4584/176), l'autorisation concernant l'exploitation d'un élévateur à fourches de la marque TOYOTA, du type 8FBMT40, avec le numéro de construction 8FBMT40 11511 a été accordée à la société Arcelor Mittal Biissen.

Conformément à la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, tous les intéressés peuvent interjeter auprès du Tribunal administratif appel contre l'autorisation susdite. Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement de Luxembourg ou de Diekirch, dans le délai de quarante jours qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

Bissen, le 25 janvier 2024

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

Le secrétaire communal,



Le bourgmestre,



Administration  
communale de Biissen

1, rue des Moulins  
L-7784 Biissen  
[www.bissen.lu](http://www.bissen.lu)

T (+352) 83 50 03 - 1  
F (+352) 83 50 03 - 588  
E [commune@bissen.lu](mailto:commune@bissen.lu)